



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

La révision des Statuts du Conseil intergouvernemental du Programme hydrologique international (PHI)

*Groupe de travail sur la gouvernance, les procédures et
les méthodes de travail des organes directeurs*



Thierno Hamet Baba LY
Président du Conseil intergouvernemental
du Programme hydrologique international

L'amendement des Statuts du PHI et le *Groupe de travail à composition non limitée* (1/2)

- Le PHI a assuré le suivi et rendu compte à ses membres des travaux du *Groupe de travail à composition non limitée* depuis la création de celui-ci.
- Les rapports présentés lors de la 22^e et de la 23^e session du Conseil intergouvernemental (CIG) du PHI (juin 2016 et 2018) faisaient référence au *Groupe de travail*, à ses objectifs et au calendrier de ses actions.
- Depuis 2016, le PHI a intégré des éléments relatifs aux recommandations du *Groupe de travail*, tels que l'utilisation des langues de travail dans les réunions statutaires (Bureau et Conseil), dès le début de l'année 2017.

L'amendement des Statuts du PHI et le *Groupe de travail à composition non limitée* (2/2)

- Les coprésidents du *Groupe de travail* ont accepté de présenter leurs travaux aux 55^e et 56^e sessions du Bureau du PHI, ainsi qu'à la 23^e Conseil du PHI, avant l'adoption des statuts amendés du PHI.
- Les statuts amendés reflètent 19 des 23 recommandations générales du groupe de travail, la majorité des recommandations du *Groupe de travail*, ainsi que les recommandations spécifiques au PHI.

Mise en œuvre de trois recommandations spécifiques au PHI

- a. Explorer le mécanisme de dialogue intersessions.
- b. Améliorer la coordination entre le siège et
- c. les bureaux hors siège sur les questions relatives au PHI.

a. Explorer le mécanisme de dialogue intersessions

- **Le dialogue intersessions nécessiterait la présence d'experts provenant des Etats membres, ce qui n'est pas financièrement réalisable pour certains membres.**
- **Cela sera partiellement résolu en réunissant les Etats membres rapidement après la Conférence générale, afin d'élire les membres du Bureau du PHI.**

b. Améliorer la coordination entre le siège et les bureaux hors siège sur les questions relatives au PHI

- **Des réunions / téléconférences régulières entre le Directeur de la Division des sciences de l'eau (qui est également secrétaire du PHI), les chefs de section et les hydrologues régionaux.**
- **Tous les collègues de terrain actifs dans le domaine des sciences de l'eau participent activement aux sessions du Conseil du PHI et, selon les applications pertinentes, a certaines réunions portant sur des domaines thématiques spécifiques du PHI.**
- **Le PHI organise des réunions régionales des comités nationaux du PHI, auxquelles participent le siège et des collègues concernés sur le terrain.**

c. Utilisation plus inclusive des langues de travail

- **Le PHI a déjà mis en œuvre cette recommandation en ajoutant l'utilisation du français (en plus de l'anglais) à compter de 2015, depuis la 52^e session du Bureau du PHI (juin 2015).**
- **Les six langues officielles des Nations Unies sont utilisées lors des sessions du Conseil du PHI.**

Recommandation non-appliquée

La possibilité de tenir des sessions annuelles du Conseil intergouvernemental du PHI a été explorée, mais les coûts entraînés pour le Secrétariat et les Etats membres sont prohibitifs.

Quelques révisions majeures des Statuts du Conseil du PHI

Les amendements aux Statuts prévoient, entre autre, de :

- Renommer le PHI en Programme hydrologique intergouvernemental ;
- Modifier la composition du Bureau du PHI, qui comprendra alors un/une président/présidente, quatre vice-présidents et un rapporteur qui constituent le Bureau du Conseil ;
- Assurer, dans la mesure du possible et lorsque cela est pertinent, l'égalité entre les genres dans la gouvernance du PHI ;
- Introduire un langage plus neutre concernant les genres.

Prochaines étapes de la révision des Statuts du Conseil intergouvernemental du PHI

Conformément aux recommandations du Groupe de travail à composition non limitée sur la gouvernance, les procédures et les méthodes de travail des organes directeurs de l'UNESCO approuvées par la résolution 39 C/87,

- **les Statuts révisés du Conseil intergouvernemental du PHI seront soumis à la 206^e session du Conseil exécutif – voir document 206EX/8 et son annexe.**
- **Ensuite, si le Conseil le recommande, les amendements aux Statuts seront soumis à la 40^e session de la Conférence générale pour approbation.**

Contact pour plus d'informations

Programme hydrologique international (PHI)

UNESCO / DIVISION DES SCIENCES DE L'EAU (SC/HYD)

7, Place de Fontenoy

75352 Paris 07 SP – France

Tel: (+33) 1 45 68 04 16

ihp@unesco.org

fr.unesco.org/themes/securite-aprovisionnement-eau/hydrologie

Twitter: @unescoWATER



Merci de votre attention !

<https://fr.unesco.org/themes/securite-appvisionnement-eau/hydrologie>

Suivez-nous sur Twitter : @unescoWATER